

Lauréats 2011



Maires / Opposition / Prix national

L'Association Nationale des Elus Locaux d'Opposition remet ses prix « Bonnets d'âne et Bonnets de Marianne » pour les élus locaux

L'AELO remet aujourd'hui, au Sénat, ses premiers prix nationaux de la démocratie locale. Les « Bonnets de Marianne » récompensent des maires et un président de conseil général pour la qualité de leurs relations avec leur opposition. 12 bonnets d'âne sont attribués, aux maires condamnés par le tribunal administratif. La présidente de l'AELO, Clotilde Ripoull, constate que : *« le climat et le dialogue se dégradent entre majorité et opposition dans les communes, y compris les plus petites. »*

« Bonnet de Marianne » pour les bons élèves de la démocratie locale ou « Bonnet d'âne » pour les cancre des majorités locales qui, de droite, du centre ou de gauche, traitent leur opposition en bafouant les droits élémentaires. Comme le revendique Clotilde Ripoull : « Les élus d'opposition sont là pour proposer, pour dialoguer et quand il le faut pour s'opposer à des décisions qu'ils jugent aller contre l'intérêt général. Mais, ce contre-pouvoir, pourtant légitime, dérange certains maires. Ces derniers n'hésitent pas à priver les élus d'opposition de leur droit d'expression. Résultat : l'AELO mesure un accroissement inquiétant des plaintes dans les tribunaux administratifs ».

L'AELO va donc épingler des maires, d'ailleurs condamnés par la justice administrative, parce qu'ils ont notamment censuré sans raison valable des tribunes de leur opposition dans les journaux municipaux, limité arbitrairement le temps de parole en conseil municipal, refusé de transmettre des documents essentiels pour l'information de l'opposition ... Le climat de la démocratie locale se dégraderait-il ? La Présidente le confirme *« Dans son baromètre de la confiance politique annuel (janvier 2011), le Centre d'Etudes sur la Vie politique Française a mis en évidence une chute de 13 points de la confiance que les français accordent à leur maire. En un an, celle-ci est passée de 65% à 52% ! Sur le terrain, nous ressentons cette crispation des maires qui se figent sur leurs pouvoirs et n'acceptent plus la contradiction ou même les propositions de leur opposition. »*

Les « Bonnets de Marianne », le changement par l'exemple

A contrario, deux maires et un président de Conseil vont recevoir cette année le « Bonnet de Marianne ». Ce prix récompense des élus qui sont allés au-delà des droits effectifs de l'opposition. Qu'il s'agisse d'intégrer des membres de l'opposition dans des commissions, de leur accorder un poste au sein de la communauté de communes devant l'application de la loi, de prendre en compte leurs propositions quand elles sont constructives... Ces élus ont réussi à installer des relations positives avec leur opposition. Clotilde Ripoull souligne que : *« pour remettre ce prix, nous avons procédé à des enquêtes approfondies et très longues. En récompensant ces trois élus, nous voulons montrer des exemples concrets aux autres maires. Nous voulons prouver que les relations conflictuelles entre majorité et opposition n'ont pas à être la règle mais bien l'exception. »*

La Présidente annonce qu'en 2012, l'association remettra des prix dans chaque département grâce à l'extension de son maillage territorial.

Les élus lauréats du bonnet de Marianne 2011 :

- Monsieur Luc MARTIN, Maire de Benney (54)
- Monsieur Michel DINET, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle (54)
- Monsieur Jean CASTEX, Maire de Prades (66)

Les élus lauréats du bonnet d'âne 2011

- Monsieur Philippe LAVAUD, Maire d'Angoulême (16)
- Monsieur Lucien BRENOT, Maire de Chevigny St Sauveur (21)
- Monsieur Michel VERNEJOU, Maire de Martignas-sur-Jalle (33)
- Monsieur Christian JEANJEAN, Maire de Palavas-les-flots (34)
- Monsieur Gérard TARDY, Maire de Lorette (42)
- Monsieur Yves RIPOCHE, Maire de Saint-Mars-la-Jaille (44)
- Monsieur Franck LEROY, Maire d'Epernay (51)
- Monsieur Jean-Jacques HENRY, Président de la Communauté de communes du Saintois (54)
- - Monsieur Bruno BIANCHIN, Maire de Faulquemont (57)
- Monsieur Alain TORRENT, Maire de Céret (66)
- Monsieur Hugues RIBAUT, Maire d'Andrésy (78)
- Monsieur Paul RAYMOND, Maire de Nozay (91)

Une récompense sans son diplôme n'aurait pas de sens.



Bonnet d'âne de la démocratie locale 2011



décerné à Monsieur Bruno Biendin

Maire de Poulquement

Clotilde Ripoull,
Présidente de l'AELO

A handwritten signature in dark ink, likely belonging to Clotilde Ripoull, the President of AELO.

Lauréats 2013, deuxième récompense bien méritée

Extrait du JOURNAL des COMMUNES du 26 novembre 2013

L'Association Nationale des Elus Locaux d'Opposition (AELO) remet ses prix « Bonnets d'âne et Bonnets de Marianne de la Démocratie Locale »

L'AELO remet le mercredi 27 novembre 2013, au restaurant Les Editeurs, ses deuxièmes prix nationaux de la démocratie locale. Les « Bonnets de Marianne » récompenseront des parlementaires qui ont travaillé à améliorer le fonctionnement de la démocratie locale.

Des bonnets d'âne seront attribués, à des maires condamnés par le tribunal administratif pour le non respect des droits de l'opposition. La présidente de l'AELO, Clotilde Ripoull, constate que : « *Beaucoup trop de Maires bafouent les droits de l'opposition, y compris des parlementaires ! Les sanctions apportées devraient être plus sévères car ces faits sont indignes d'une démocratie.* »

Les élus lauréats d'un bonnet de Marianne 2013 :

- Madame Hélène LIPIETZ, sénatrice pour la note réalisée en Mai 2013 sur « Les droits de l'opposition et la séparation des pouvoirs au sein des collectivités territoriales ».

- Monsieur Jean-Pierre GIRAN, député pour le rapport au Président de la République réalisé en Février 2012 : « 42 propositions pour améliorer le fonctionnement de la démocratie locale ».

Les élus lauréats d'un bonnet d'âne 2013 :

- Madame Josette HENRY, maire de Gauchy (02) : « droit d'accès des conseillers aux documents administratifs ».

- Monsieur Gilbert CAYRON, maire d'Espalion (12) : « atteinte au principe de publicité des séances du conseil municipal ».

- Madame Isabelle GUIRAUD, maire de Saint-Jean de Védas (34) : pour différents jugements du TA de Montpellier sur des violations des droits de l'opposition, information, expression, droit d'amendement...

- Monsieur Bruno BIANCHIN, maire de Faulquemont (57), condamné par la Cour d'Appel de Nancy (CAA) suite à une plainte du conseiller municipal d'opposition Patrick Bonnet ; demande de pourvoi en annulation de la décision de la CAA rejetée par le Conseil d'état qui confirme la condamnation du Maire. Il est le seul élu à avoir obtenu un deuxième bonnet d'âne.

- Monsieur Gérard LARCHER, maire de Rambouillet (78), Sénateur, condamnation pour une atteinte excessive" aux droits des élus de la minorité.

- Monsieur Michel VIALAY, maire de Mantes-la-Jolie (78) : règlement intérieur illégal notamment pour restriction du droit d'expression des conseillers municipaux d'opposition.

- Monsieur Alain Ferrand, maire du Barcarès(66) : refus d'octroyer un espace de libre expression ainsi que la mise à disposition d'un local, nécessité d'une injonction.